



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture
Direction de la coordination interministérielle
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral est prescrite à la demande du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Montauban – Saint-Méen une enquête publique préalable à la déclaration de l'utilité publique de la révision des périmètres de protection autour des captages de la Bouëxière à Médréac, de la Saudrais à la Chapelle-du-Lou-du-Lac et du puits du Tizon à Landujan, ainsi que l'instauration de périmètres de protection autour du forage du Tizon, et l'institution des servitudes afférentes.

Elle se déroulera sur le territoire des communes de Médréac, La Chapelle-du-Lou-du-Lac et de Landujan pendant 21 jours consécutifs, du mardi 10 décembre 2019 (10h30) au lundi 30 décembre 2019 (17h00) inclus.

Le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public, pendant la durée de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture habituels, hors jour férié et fermeture exceptionnelle, du mardi 10 décembre 2019 (10h30) au lundi 30 décembre 2019 (17h00) inclus, des mairies suivantes :

- Médréac (place de la mairie – 35360 Médréac) : le lundi, mercredi, jeudi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00 – le mardi de 9h00 à 12h00 – le vendredi de 9h00 à 12h00 - Le samedi de 9h00 à 11h30
- La Chapelle-du-Lou-du-Lac (5, rue Alain-de-Botherel) : le lundi, mardi et jeudi de 10h30 à 12h45 et de 13h30 à 18h00 – le vendredi de 10h30 à 12h45 et de 13h30 à 16h00 – le samedi de 9h00 à 12h00 – la mairie sera fermée du 25 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclus
- Landujan (8 rue du Presbytère) : le lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 - la mairie sera fermée le vendredi 27 décembre 2019.

Le dossier est également consultable à la préfecture d'Ille-et-Vilaine du lundi au vendredi, hors jour férié, de 9h00 à 16h00.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans les mairies citées ci-dessus,
- par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Médréac (siège de l'enquête).
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.captages@gmail.com

Monsieur Gérard BESRET, ingénieur territorial en retraite, désigné par le Tribunal Administratif de Rennes, recevra en personne les observations écrites ou orales du public dans les locaux de la mairie de :

- La Chapelle-du-Lou-du-Lac : le mardi 10 décembre de 10h30 à 12h45
- Landujan : le vendredi 20 décembre de 9h00 à 12h00
- Médréac : le lundi 30 décembre 2019 de 15h00 à 17h00

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée dans les mairies de Médréac, La Chapelle-du-Lou-du-Lac et de Landujan.

Au terme de la procédure une déclaration d'utilité publique pourra être prise par arrêté préfectoral.

Rennes, le **28 NOV. 2019**

Pour la Préfète, et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Ludovic GUILLAUME